

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 18 DÉCEMBRE 2018 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHATAIGNE
--

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance.

Nos félicitations vont à **Roberto Ançay, conseiller général PDC, Laurent Baillif, conseiller général MISE, et Benoit Wiblé, conseiller général MISE**, pour la naissance de leurs enfants.

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance / Contrôle des présences
2. PV de la dernière séance plénière du 19 juin 2018
3. Budgets Municipalité / SI 2019
4. Modification du 28 mars 2017 du Règlement de police de la Commune de Fully du 17 mars 2010
5. Postulats
 - N° 81 Développement économique
 - a. Développement économique groupe UDC
 - b. Quelle vision du développement économique de la Commune ? groupe PDC
 - c. Pour une politique économique engagée groupe PLR
 - N° 82 Bisse de la Vardette
6. Motion pour un accès facilité à l'information groupe MISE
7. Divers

Aucune modification n'étant demandée, **l'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, indique le nom des scrutateurs pour cette séance :

- Christophe Ançay, PLR
- Mathieu Bessero-Belti, MISE
- Martine Jeanbourquin, UDC
- Manuela Troillet, PDC

1. Ouverture de la séance / Contrôle des présences

Excusés : Roberto Ançay, PDC
 Yannick Dubosson, PLR
 Ludwig Haas, PDC
 Marie Hubert, PDC
 David Tamarcaz, PDC

Absents : Bernardo Bruchez, PLR
 Joachim Grange, UDC

2. PV de la dernière séance plénière du 19 juin 2018

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux et joint à la convocation à la présente séance. **Sans remarque particulière, il est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Budgets Municipalité / SI 2019

La parole est donnée à **Vincent Maret, président de la COGEST**, qui remercie le Conseil communal, l'administration communale, et particulièrement le caissier communal. Il relève également le climat constructif qui a prévalu lors de l'étude de ces budgets et remercie les membres de la commission pour leur travail assidu.

Les budgets 2019 respectent la planification quadriennale et restent prudents et raisonnables. Avec une marge d'autofinancement de 13.2 % et un degré d'autofinancement à 111.5 %, les budgets permettent un désendettement progressif de la Commune. La COGEST souhaite toutefois la réalisation des investissements prévus pour éviter de retrouver le degré d'autofinancement de plus de 180 % des comptes 2017.

La COGEST émet également le vœu que le Conseil communal établisse un plan directeur prenant en compte l'ensemble des enjeux et problématiques de la prochaine décennie.

La COGEST accepte à l'unanimité les budgets 2019 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Line Dorsaz, du groupe PDC**, qui remercie particulièrement l'administration communale pour l'établissement de ce budget, ainsi que la COGEST pour son analyse et la qualité de son rapport. Le groupe PDC accepte à l'unanimité le budget 2019 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui remercie le Conseil communal, l'administration et la COGEST pour leur travail. Il relève toutefois qu'une saine gestion ne doit pas tendre vers l'austérité et souhaite que le Conseil communal fasse preuve de plus d'audace et de dynamisme dans le futur.

Le groupe PLR accepte le budget 2019 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui remercie également le Conseil communal, les employés de l'administration communale et la COGEST qui ont travaillé à l'élaboration et à l'analyse de ces budgets. Ceux-ci respectent la marge d'autofinancement et les investissements suivent le plan quadriennal.

Le groupe se réjouit de la mise en place d'un projet de téléphérique sur les hauts de Fully. Il estime cependant qu'il serait important que l'étude prévue au budget ne se limite pas à régler la question « route ou télé ? ». Le groupe UDC suggère en effet au Conseil communal de collaborer avec les communes voisines de Saillon et Leytron. Dans ce cadre, une politique régionale de mobilité douce pourrait être envisagée.

Le groupe UDC se déclare satisfait de la vision futuriste et entrepreneuriale et des choix effectués en lien avec le budget d'étude de la Belle Usine.

Géraldine Granges Guenot transmet également l'étonnement et le questionnement du groupe face à l'augmentation considérable du budget de la société de développement.

Concernant le skate park, le groupe UDC regrette que la commune doive déjà réinvestir un montant de CHF 35'000.- dans ce dossier.

Enfin, le groupe UDC recommande d'accepter le budget 2019, qu'il juge cohérent.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui souligne la volonté de l'exécutif de maintenir le cap, en respectant l'exigence de 110% d'autofinancement fixée par le Conseil général. Le MISE met en évidence l'utilisation du budget économisé suite à la réorganisation des transports scolaires par la création d'un poste de secrétariat pour la direction des écoles.

D'autre part, le groupe est satisfait de la baisse du coût de la gestion des déchets qu'a engendré l'introduction de la taxe au sac, et se réjouit de connaître quelle évolution amènera la future déchetterie.

Le groupe relève également le développement de l'offre touristique avec, notamment, un montant prévu au budget pour installer une borne de recharge pour les vélos électriques à Chiboz.

S'il est impatient de découvrir les conclusions de l'étude sur la Belle Usine, le groupe MISE demande que la commission SASJCS soit rapidement intégrée dans le processus participatif du développement culturel de notre commune.

Le groupe félicite encore la Commune pour l'augmentation de l'achat d'énergie renouvelable, tout comme le nouveau système de taxation du réseau d'eaux usées.

Le MISE soutient encore la proposition de la COGEST de créer un plan directeur communal qui permettrait notamment d'identifier plus clairement les futurs problèmes en lien avec la gestion communale. Dans ce cadre, il attire l'attention sur les risques encourus par les enfants qui se rendent chaque jour à l'école en passant par la Rue de la Poste. Le MISE souhaite ainsi que la priorité du réaménagement de cette rue soit revue dans un délai plus court.

En conclusion, le groupe MISE remercie le Conseil communal et les services communaux. Le budget 2019 de la Municipalité et des Services industriels étant bien équilibré, il recommande de l'accepter.

Edouard Fellay, Président de la Commune, constate avec plaisir l'unanimité de la COGEST et de l'ensemble des groupes politiques. Le Président précise que le manque d'ambition relevé précédemment traduit plutôt une volonté administrative très claire d'avoir un degré d'autofinancement de 110 % et a pour objectifs de digérer les investissements qui ont eu lieu au cours des périodes précédentes et de consentir sereinement à de futurs investissements importants dans les prochaines années.

Vincent Maret, Président de la COGEST, souhaite encore apporter une correction à son rapport. Le montant de CHF 4'500'000.- mentionné pour le remplacement des conduites d'eau concerne en réalité tous les services.

Nous passons ensuite au vote. **Les budgets 2019 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés à l'unanimité des membres présents.**

4. Modification du 28 mars 2017 du Règlement de police de la Commune de Fully du 17 mars 2010

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, donne lecture de la demande du Conseil communal et des modifications proposées dans ce règlement.

La parole est donnée à **Line Dorsaz, du Groupe PDC**, qui remercie la Commune pour ce travail et propose d'accepter le règlement modifié.

Nous passons ensuite au vote. **La modification du règlement de police est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

5. Postulats

Postulat 81a : Développement économique, déposé par le Groupe UDC

Romaine Wailliez, Cheffe de groupe, présente le postulat déposé et se dit satisfaite qu'une majorité de conseillers généraux partage ce souci. Malgré quelques pistes données, ce postulat se veut ouvert afin de laisser au Conseil communal la liberté de proposer sa propre vision d'une politique économique forte et innovante.

Le postulat du PLR étant très semblable, le groupe UDC le soutiendra également. Quant à celui du PDC, il le comprend moins et le voit plutôt comme un amendement au budget voté précédemment. Le groupe UDC est d'avis qu'une collaboration avec les services étatiques concernés devraient être envisagée avant de confier un mandat externe. Malgré tout, le groupe UDC soutiendra

également ce postulat, tout en se réservant le droit, si nécessaire, de refuser cette rubrique au budget 2020.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**. Ce dernier partage le souci de l'UDC et propose d'accepter ce postulat.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui relève la difficulté de faire venir des industries alors que nous n'avons, pour le moment, pas de zones industrielles. Néanmoins, le groupe MISE propose d'accepter ce postulat.

La parole est donnée à **Line Dorsaz, du groupe PDC**, qui souligne l'intérêt général porté à cette thématique et propose d'accepter les trois postulats y relatifs.

La parole est donnée à **Nicolas Dorsaz, président de la commission DETA**. Celle-ci soutient les trois postulats qui vont dans le sens de son travail et estime nécessaire que la commune prenne en main ce dossier.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Postulat 81b : Quelle vision du développement économique de la Commune ?, déposé par le Groupe PDC

Nicolas Maret, Chef de groupe, présente le postulat déposé par le groupe PDC. Ce dernier souhaite l'engagement d'un budget sous la forme d'un mandat externe pour la promotion économique communale. Le cahier des charges, le contour et le suivi de ce mandat devraient toutefois rester de la compétence de la municipalité.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, qui partage l'idée de doter la commune d'une promotion économique et propose d'accepter ce postulat.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**. Ce dernier souligne la pertinence d'un mandat externe, qui apporte une vision plus objective de la situation, et recommande l'acceptation de ce postulat.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Postulat 81c : Pour une politique économique engagée, déposé par le Groupe PLR

En l'absence de Yannick Dubosson, premier signataire, **Jérémy Bruchez, du groupe PLR**, lit son message qui déplore un manque important de soutien aux entrepreneurs. Le postulat déposé par le groupe PLR vise à améliorer l'image de la commune auprès des entrepreneurs par l'élaboration d'une stratégie et d'un véritable service de promotion économique.

L'assemblée se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Vincent Günther, pour le groupe MISE** qui recommande de soutenir ce postulat.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté à l'unanimité des membres présents.**

Postulat 82 : Bisse de la Vardette

Baptiste Dorsaz, conseiller général PDC, présente cet objet au nom de la commission DETA. Soutenue par l'Office du tourisme dans ce projet, la commission a déposé ce postulat pour la remise en eau de la partie supérieure du bisse de la Vardette.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière de ce postulat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Line Dorsaz, du groupe PDC**. Celui-ci remercie la commission DETA pour son travail et soutient à une forte majorité ce postulat.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guénot, du groupe UDC**, qui recommande à ses membres d'accepter ce postulat et demande au Conseil communal de faire appel à la protection civile pour accomplir ce travail.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui encourage cette démarche tout en laissant la liberté de vote à ses membres.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui accepte ce postulat allant dans le sens d'une contribution au tourisme doux.

Le Conseil général passe au vote. **Le postulat est accepté par 35 oui, 0 non et 2 abstentions.**

6. Motion pour un accès facilité à l'information groupe MISE

Jonas Carron, Conseiller général MISE, présente la motion déposée, en précisant qu'il s'agit uniquement de mettre à disposition les documents du Conseil général mais pas des documents de travail du Conseil communal.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole est donnée à **Line Dorsaz, du groupe PDC**. Cette motion a soulevé de nombreuses interrogations au sein du groupe. Ce dernier soutient toutefois la motion et accorde toute sa confiance au Conseil communal pour sa mise en œuvre et le respect de la confidentialité requise.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guénot, du groupe UDC**. Celui-ci soutient cette motion qui répond à une demande, en précisant que chaque conseiller général devrait pouvoir choisir le type de support qu'il souhaite utiliser en début de législature. Le groupe demande toutefois si la volonté des motionnaires est de modifier le règlement dans le sens de la motion ou de créer un nouvel article.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui souscrit à un parlement sans papier et propose, par conséquent, d'adopter cette motion.

La parole est donnée à **Edouard Fellay, Président de la Commune**, qui demande d'ajouter la mention « du Conseil général » dans la liste des documents énoncés, par souci de clarté pour éviter une future confusion.

La parole est donnée au groupe MISE, par **Vincent Günther**, qui précise encore une fois qu'il s'agit uniquement des documents du Conseil général. Pour répondre aux différentes questions posées, il indique que la motion vise à écrire un nouvel article et que le groupe MISE ne voit aucun inconvénient à ajouter dans le texte la précision demandée par le Président de la Commune.

Le Conseil général passe au vote. **Le texte modifié de la motion est accepté à l'unanimité des membres présents.**

7. Divers

Célestin Tamarcaz, Conseiller général MISE, demande des précisions quant aux ressources et moyens de l'office de curatelle suite à l'article paru dans la presse et l'intervention du Conseiller d'Etat Frédéric Favre au sujet des APEA.

Grégory Carron, Vice-président de la Commune, en charge de ce dossier, indique que la presse a relayé un communiqué commun des différentes parties prenantes. Il informe également qu'une solution a été rapidement trouvée pour l'ensemble des 66 dossiers concernés. Toutes ces personnes ont trouvé un curateur indépendant.

Suite à un accord, la commune de Fully sera rattachée au Service officiel de curatelle (SOC) intercommunal de Riddes, Saillon, Saxon et Iséables dès le 1^{er} janvier 2019.

Grégory Carron précise encore que la commune de Charrat reste au sein de l'APEA jusqu'à la fin de la législature et sa fusion avec Martigny. Les personnes concernées sont toutefois déjà rattachées au SOC de la Ville de Martigny.

André-Marcel Malbois, Conseiller général UDC, demande quel est le résultat du postulat n°80 « Pour une planification du Service de la Police », adopté par le Conseil général le 19 juin 2018.

Alain Mermoud, Conseiller communal en charge de ce dicastère, répond que le résultat de ce postulat sera transmis dans le délai d'un an fixé par le règlement du Conseil général. Il rappelle également que l'effectif actuel de la police est de 5 agents, suite au départ d'une personne qui sera remplacée en mars 2019.

Alain Mermoud donne encore quelques statistiques en lien avec l'achat du radar, accepté dans le budget 2018. 10 % des véhicules contrôlés étaient en infraction. Il en résulte des amendes facturées pour un montant de CHF 5'200.-. A titre comparatif, les amendes facturées suite à l'introduction de la taxe au sac s'élèvent à CHF 42'500.- pour 188 cas d'infractions dont 121 personnes de Fully.

Edouard Fellay, Président de la Commune, a le plaisir d'annoncer quelques chiffres au sujet de la société FMdF SA. La phase de réhabilitation est maintenant terminée. Si le budget se montait à CHF 8,35 millions, les chiffres définitifs révèlent un coût final de CHF 8,434 millions. Les travaux ont été réalisés dans un délai très court, en raison d'un changement législatif en lien avec la RPC. L'exercice 2017 est très bon avec un chiffre d'affaires de CHF 1.85 million et un bénéfice de CHF 95'000.-. L'exercice 2018 semble s'achever sur un résultat plus ou moins similaire.

Le Président remercie le Conseil général de sa patience et des investissements consentis dans ce dossier.

Il informe également le Conseil général de la récente création de la société Inera SA. Dotée d'un capital-actions de CHF 400'000.-, réparti en parts égales entre les sociétés Altis et SEIC ainsi que

les communes de Monthey et Fully, cette nouvelle entité détient à elle seule le 25 % de la production d'électricité du canton. Son siège social est à Fully et la commune en a obtenu la gestion financière. Le Conseil d'administration, où Edouard Fellay représente la commune, a d'ores et déjà émis la volonté d'engager rapidement un chef de projets.

Concernant l'Association du Cycle d'Orientation Fully-Saxon, le Président Edouard Fellay indique que les statuts, adoptés par le Conseil général en juin dernier, ont été homologués par le Conseil d'Etat en date du 10 octobre 2018. La prochaine étape consiste en la signature d'une convention entre les deux communes partenaires.

Au niveau comptable, le premier exercice, d'une durée exceptionnelle de 18 mois, atteint un coût par élève de plus de CHF 5'000.-.

Alexandre Caillet, Conseiller communal, remercie ses collègues du Conseil communal qui ont mis leurs compétences et leur temps à disposition pour pallier son absence durant sa période d'incapacité.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, annonce que les prochaines séances plénières auront lieu les **mardis 18 juin et 17 décembre 2019**. Elle remercie le Conseil communal et l'administration communale de leur collaboration et souhaite à toutes les personnes présentes de très belles fêtes de Noël et ses meilleurs vœux pour 2019.

La parole n'étant plus demandée, Jeanne-Andrée Volken clôt cette séance plénière à 20h20.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken

Christophe Albasini